

VIDE GRENIER DE PONTAUBAULT LE 28 JUILLET 2019

L'Association Club de l'Amitié organise un vide grenier; Cette manifestation réservée aux Particuliers se tiendra le dimanche 28 juillet 2019.

Nous vous accueillerons de 6h30 à 18h00 rue Fontaine d'Aron et de la Chatière;

Un règlement a été établi, il vous est exposé ci-dessous:

1) Le prix de base du mètre linéaire est de 2,00 euros avec un minimum de 5 mètres, au-delà réserver au minimum la longueur de votre attelage (véhicule, véhicule + remorque).

2) L'inscription préalable est obligatoire pour réserver votre place, elle ne prendra effet qu'après réception des renseignements demandés, ainsi que le paiement des mètres réservés. **Si aucun règlement n'est effectué dans les 15 jours suivant l'inscription préalable, la réservation sera automatiquement annulée.**

3) L'emplacement se fera par ordre d'arrivée le jour du vide grenier, les véhicules pourront être laissés sur place à condition d'avoir réservé le nombre de mètres suffisants. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

4) Tout participant devra présenter une pièce d'identité.

5) Les exposants s'engagent à laisser **leurs emplacements propres**.

6) Restauration et buvette sur place leur gestion est exclusivement réservée à l'association organisatrice.

7) Clause d'annulation - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifestation dans le cas d'intempéries ou cas de force majeure, les exposants inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas ils ne pourront prétendre à une indemnité quelconque. Seuls les droits d'inscription leur seront reversés en totalité.

8) L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelque incident que ce soit quant à l'origine des objets proposés à la vente, ni des litiges tels que pertes, vols casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables armes diverses, etc ...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

9) La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans prétendre à aucun remboursement.

10) Veuillez retourner l'attestation remplie et signée ainsi que le règlement par chèque au nom du Club de l'Amitié à l'adresse suivante:

MME LAURENT- 1, chemin de la Tricannière - 50220 PONTAUBAULT